



Mon employeur peut il me forcer à prendre des congés sans soldes

Par **ineptie**, le **31/07/2009** à **20:53**

Bonjour, j'ai été embauché dans CDI dans une petite entreprise (2 employés + le patron) depuis le 18 mars. Je n'ai pas accumulé assez de conge pour les congés annuel de l'entreprise. Hors mon patron ferme son entreprise. Peut il me forcer à prendre des congés sans soldes ? ou des congés par anticipations ? Quel sont mes recours pour m'assurer un salaires pendant cette periode. merci.

Par **Visiteur**, le **01/08/2009** à **08:00**

bonjour, vous pouvez éventuellement prétendre à des allocations de chômage partiel pour congés payés, (sauf si vous avez perçu de votre ancien employeur une indemnité compensatrice de congés payés) la demande doit être faite par votre employeur à la DDTE (direction départementale du travail).